

Ville de



ARRÊTÉ N° 2014/15

donnant délégation de fonction à un adjoint

Marie-Pierre GUIRAUD

Le Maire de Saint-Benoît-de-Carmaux,

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 29 mars 2014 fixant à cinq le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints et de l'installation de Madame GUIRAUD Marie-Pierre en tant que 5^{ème} Adjointe au Maire,

Considérant l'utilité de déléguer certaines attributions du Maire pour la bonne marche du service public communal,

ARRETE :

Article 1er. - A compter du 1^{er} avril 2014, délégation de fonctions est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, à Madame Marie-Pierre GUIRAUD, 5^{ème} Adjointe au Maire dans les domaines et limites suivants :

- **Bulletin municipal et relations presse**
- **Relations publiques**

Article 2. - Dans le champ de cette délégation, Madame Marie-Pierre GUIRAUD assumera les fonctions suivantes :

- ✓ **BULLETIN MUNICIPAL ET RELATIONS PRESSE**
- l'élaboration du bulletin municipal,
- les relations avec la presse
- ✓ **RELATIONS PUBLIQUES**
- Les commémorations (19 mars, 8 mai, 11 novembre)
- les cérémonies municipales (Vœux à la population, retraite ou médailles personnel communal)
- les festivités (repas des aînés, Noël des enfants du personnel, centenaire)
- les concours (Villes et Maisons fleuries, illuminations de Noël)

Article 3. - La délégation définie aux articles précédents du présent arrêté exclut la signature des actes afférant aux matières déléguées.

Article 4. - Monsieur le Maire, Madame la Secrétaire Générale et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6. - Le présent arrêté sera porté à la connaissance des administrés par voie d'affichage, notifiée à l'intéressée et copie en sera adressée à Madame la Préfète et au Trésorier.

Notification faite le <u>31/03/2014</u>	Fait à St-Benoît-de-Carmaux, le 31 mars 2014
L'Adjoint au Maire,	Le Maire,
 <u>Marie-Pierre GUIRAUD</u>	 <u>Thierry SAN ANDRES</u>

REÇU LE
02 AVR. 2014
PREFECTURE DU TARN